

M. Mme / Mr. Mrs : ..... Prénom / First Name : .....

Adresse / Adress : .....

Code postal / Post cod : ..... Ville / Town : .....

Pays / Country : .....

Tél. portable (recommandé) : ..... Tél. dom. / Phone number : .....

E-mail : ..... Nationalité : ..... Profession : .....

Date arrivée / Date of arrival [ ] Date départ / Departure date [ ]

- Mobil home **MONTAGNON** 4 couchages
- Mobil home **PACIFIC** 6/7 couchages
- Cabane de **BERGER** 2 couchages
- Cabane **ECO** 5 couchages
- Cabane de **PECHEUR** 4 couchages
- Cabane sur **PILOTIS** 5 couchages
- Appartement N° [ ] 4/6 couchages
- Chalet 6/7 couchages
- Gîte 6/8 couchages
- Autres : .....

Nombre d'occupants / Number occupiers : .....

Âges : .....

(Mention obligatoire pour le calcul de la taxe de séjour / Obligatory mention for reckoning stay tax).

Animal / Animal : .....

Race : ..... Poids / weight : .....

(Voir conditions d'admission dans Art10.)

Souhaits particuliers / Particular request : .....

Avez-vous déjà séjourné dans notre camping ?  OUI  NON

Si NON, comment avez-vous connu le camping ?

- au cours d'une visite sur place  par un ami
- par l'Office du Tourisme de Laruns ou un autre Office, lequel ? .....
- par un guide ou une revue, lequel ? .....
- par un autre moyen (précisez) .....

Tarif de la location/ Price of your stay : ..... €  
 Animaux / Animals : ..... € x ..... animal x ..... nuits / nights = + ..... €  
 Kit couchage lit 2 places : ..... € x ..... lits x ..... semaines / weeks = + ..... €  
 Kit couchage lit 1 place : ..... € x ..... lits x ..... semaines / weeks = + ..... €  
 Divers : ..... €

Case 1 TOTAL = + ..... €

REMISE / Discount Calcul sur TOTAL case 1 = - ..... €

FRAIS DE DOSSIER / Booking charge = + 20,00 €

Taxe de séjour de plus de 18 ans : ..... € x ..... pers. x ..... nuits = + ..... €

Taxe de séjour enfant de moins de 18 ans *gratuit*

Case 2 TOTAL GENERAL / Total stay = + ..... €

Case 3 ARRHEES RÉSERVATION 25 % = - ..... €

Solde restant à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour (case 2 - 3) = [ ] €

Le paiement des arrhes à joindre au présent contrat peut s'effectuer par :

- Carte bancaire  Virement  Mandat
- Chèque  Ch. Vacances  Eurochèque (chèque à établir au nom de "Camping des Gaves - Laruns")

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières de location énoncées ci-contre :

Fait à ..... le ..... / ..... / .....  
 (Signature avec la mention **Lu et approuvé** / Signature preceded by **Read and approved**)

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION D'HÉBERGEMENT**

**Art1 - Modalités de réservation :** Envoyer le contrat accompagné de 25% d'arrhes. La réservation ne devient effective qu'après confirmation écrite du camping des gaves et encaissement des arrhes. Le versement du solde du loyer doit se faire au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour spontanément et sans que ce solde ait été réclamé. A défaut du règlement du solde dans ce délai, le camping est en droit de disposer des locaux réservés tout en conservant la totalité de la somme versée à titre d'arrhes (considérée comme annulation).

**Art2 - Frais de dossier :** pour toute réservation, il sera compté **20 €** de 'frais de dossier'.

**Art3 - Nombre d'occupants :** le nombre de couchages indiqué par logement correspond à l'occupation maximale autorisée.

**Art4 - Souhaits particuliers :** les souhaits particuliers du client sont pris en considération dans toute la mesure du possible, et en fonction des disponibilités existantes. Si le désir n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.

**Art5 - Annulation et modifications :** toute annulation doit être confirmée au camping par courrier postal, mail ou fax pour être prise en considération. Seule la date de réception de ce courrier fera foi pour déterminer le montant des frais suivant le barème ci-dessous :

| Nombre de jours compris entre la réception de l'avis d'annulation et le début du séjour | Proportion du prix du séjour conservé par le camping |
|---|--|
| Plus de 30 jours  | 25 %   |
| Moins de 30 jours   | 100 %  |

Si vous souhaitez contracter une **assurance annulation**, retournez à la FFCC le bulletin d'adhésion ci-joint accompagné du règlement correspondant.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Toute personne non inscrite sur le contrat sera considérée comme invité supplémentaire (voir tarif).

**Art6 - Assurances :** Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation de l'habitation réservée (vols, pertes ou dégradations de ses biens personnels) ainsi que des dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location, ou des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence.

**Art7 - Arrivées Inventaires :** les arrivées s'effectuent à partir de **16 h et jusqu'à 18 h (19 h pendant les vacances scolaires)**. En cas d'arrivée en dehors des heures prévues, le camping n'assure pas une permanence de conciergerie. Un inventaire est remis avec les clés, à l'arrivée. Les éventuels objets manquants doivent être signalés le jour même de l'arrivée. Il ne sera pas tenu compte des réclamations qui n'auraient pas été notifiées le jour même de l'arrivée.

**Art8 - Départs - Etats des lieux - Nettoyage :** les départs s'effectuent **entre 9 h et 10 h** sur rendez-vous auprès du bureau d'accueil. Les lieux doivent être laissés en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, il pourra être déduit, de la caution, une somme forfaitaire de **50 €** pour frais de nettoyage après état des lieux.

**Art9 - Caution :** à la prise de possession, il sera demandé une caution de **250 €** pour la location. Elle est restituée le jour du départ ou renvoyée après votre départ déduction faite, pour une part, du coût du matériel détérioré ou manquant constaté à l'état des lieux le jour du départ et d'autre part des frais de ménage.

**Art10 - Animaux :** les animaux ne sont acceptés que dans certaines locations (voir les conditions sur le tarif).

**Art11 - Véhicules :** un **SEUL véhicule** est autorisé par habitation. Les véhicules supplémentaires doivent impérativement rester garés au parking visiteurs. (sauf gîte : 3 véhicules autorisés).

**Art12 - Equipement particulier :** l'autorisation donnée par la Direction d'installer, de façon discrète, une tente 2 places, sur l'emplacement de la location, ne pourra être considérée comme un droit. Cette demande d'autorisation devra être inscrite dans la case souhaits particuliers.

**Art13 - Equipement camping :** le camping est ouvert toute l'année, toutefois le bar, la salle de jeux et l'espace télévision ne sont ouverts que pendant les vacances scolaires d'été (juillet - août), Noël, Carnaval et Pâques.

**Art14 - Médiation des litiges à la consommation :** En cas de litige et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

- **Medicys**  
 Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)  
 Saisine par mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)  
 Saisine par voie postale : 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS  
 Téléphone : 01 49 70 15 93